Presse écrite FRA

LA JAUNE ET LA ROUGE

Famille du média : **Médias associatifs**
Périodicité : **Mensuelle**
Audience : **32555**
Sujet du média :
Actualités-Infos Générales

Edition : **Juin - juillet 2023 P.75-76**
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **1564**

NATURELLEMENT ENGAGÉS en faveur de la finance à impact

Entreprise à mission, Ecofi place la finance à impact au cœur de sa stratégie et de ses actions. En 2023, la société de gestion a fait le choix de s'engager de manière encore plus concrète en matière de biodiversité, renforçant ainsi sa politique ISR. *Cesare Vitali, Responsable de l'ISR et Alix Roy, analyste ESG chez Ecofi*, nous en disent plus.

Cesare Vitali

Alix Roy

En matière de finance durable, Ecofi a toujours été pionnier et précurseur. Qu'en est-il ?

Cesare Vitali : Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, la banque de l'économie sociale et solidaire depuis 130 ans. Elle fait également partie du Groupe BPCE. Aujourd'hui, sur le marché, nous sommes un acteur pionnier et leader sur la finance à impact, que ce soit en termes d'investissement socialement responsable (ISR), de politique d'engagement, de financement des entreprises solidaires ou de fonds thématiques de développement durable. Une vision transversale de l'impact !

En juin 2020, Ecofi est devenue la première entreprise à mission française du monde de la gestion. C'est une manière concrète d'affirmer nos convictions et nos engagements, et aussi de les pérenniser. Pour nous, c'est essentiel que les investissements allient performance financière et respect de l'Homme et de la Planète. C'est notre raison d'être.

Comment cela se traduit-il en matière d'investissement ?

C.V : Nous appliquons à la totalité de notre gamme de fonds ouverts* et sur une très large majorité de notre gamme de fonds fermés un filtre ISR exigeant. Nous excluons ainsi de nos portefeuilles les sociétés qui opèrent dans les énergies fossiles non-conventionnelles, le charbon, les jeux d'argent, le tabac, les pesticides ou qui sont implantées dans des paradis fiscaux.... Nous excluons aussi les sociétés qui sont mal notées d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (ESG), ainsi que celles qui sont impliquées dans des controverses, soit des évènements majeurs à impact négatif.

Plus particulièrement, sur les fonds avec l'intensité la plus forte, nous pouvons exclure jusqu'à 60 % de l'univers. Ces filtres sont bien évidemment respectés par nos gérants, en amont de l'analyse financière, et nous avons mis en place des contrôles internes à trois niveaux.

Dans le monde de la gestion, nous avons aussi la particularité d'avoir une politique d'engagement actionnarial – vote et dialogue – très active. L'objectif est d'influencer les politiques RSE des sociétés dans lesquelles nous investissons et de challenger leur management sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme la responsabilité fiscale, le changement climatique, les droits de l'Homme...

Par exemple, nous avons une moyenne de votes d'opposition aux résolutions proposées par les sociétés de 42 %, contre une moyenne de nos concurrents de 20 %**. Nous avons également une démarche de soutien systématique aux résolutions des actionnaires minoritaires portant sur des sujets liés à l'ESG, en lien avec plusieurs associations et initiatives d'investisseurs, comme les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies, ou encore le Carbon Disclosure Project (CDP). En parallèle, nous demandons aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des politiques climat ambitieuses, mais aussi des rapports sur la parité dans leur organisation, ainsi que de mettre en pratique des politiques sociales toujours plus poussées. Côté solidaire, nous investissons dans plus de 80 entreprises à forte plus-value sociale ou environnementale, qui agissent pour la planète, pour la solidarité internationale, pour une société plus juste ou pour entreprendre autrement.

Au sein d'Ecofi, mon équipe est en charge de déployer l'ensemble de ces actions et initiatives. Elle travaille aussi sur l'ensemble des sujets liés à l'analyse ESG, ou encore aux labels ISR, GreenFin... Selon notre processus, 100 % de notre gamme de fonds ouverts est ISR*. Parmi cette gamme, nous avons présenté 12 fonds au Label

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Edition : **Juin - juillet 2023 P.75-76**

"En juin 2020, Ecofi est devenue la première entreprise à mission française du monde de la gestion. C'est une manière concrète d'affirmer nos convictions et nos engagements, et aussi de les pérenniser. Pour nous, c'est essentiel que les investissements allient performance financière et respect de l'Homme et de la Planète. "

ISR d'État qui l'ont obtenu. De plus, notre fonds Ecofi Agir pour le Climat est actuellement le seul fonds français qui dispose d'une triple labellisation : ISR, GreenFin pour la partie thématique sur la transition écologique et énergétique et Finansol pour l'approche solidaire.
Pour chacun de nos portefeuilles, nous réalisons un reporting mensuel d'impact qui prend en compte différents indicateurs environnementaux (intensité et empreinte carbone en intégrant les émissions scope 1, 2, 3), sociaux (création d'emplois, parité...) et de gouvernance (partage de la valeur créée...). Nous sommes attentifs à la transparence des informations, avec l'intégration du reporting extra-financier dans le reporting financier.

Parmi vos engagements, vous vous mobilisez aussi en faveur de la biodiversité. Qu'en est-il ?

Alix Roy : En matière de biodiversité, l'enjeu est d'intégrer cette dimension dans notre démarche ISR. Dans cette logique, nous excluons tous les secteurs qui représentent un risque à ce niveau. Il s'agit notamment des entreprises qui sont positionnées dans les énergies fossiles classiques et non-conventionnelles (sable bitumineux, gaz de schiste, forages très profonds et/ou en Arctique...) ou qui opèrent dans le domaine des pesticides. Dans le cadre des notes ESG que nous attribuons aux entreprises, nous prenons notamment en compte les politiques mises en place par les sociétés en matière de biodiversité afin de voir comment elles intègrent cet enjeu dans leur stratégie et leur reporting. Enfin, Ecofi exclut les sociétés qui sont impliquées dans des controverses graves – soit des évènements ESG à impact négatif – liées à la biodiversité.
Aujourd'hui, nous franchissons un nouveau cap dans notre engagement en faveur de la biodiversité en lançant pour la première fois une campagne spécifique. Dans ce cadre, nous allons adresser un questionnaire aux entreprises les plus exposées et les plus touchées par le risque de biodiversité en nous basant sur différents critères. Pour cette première édition, nous visons une vingtaine d'entreprises, mais à plus long terme nous ambitionnons d'étendre notre périmètre et même d'inviter d'autres investisseurs à contribuer à nos analyses et réflexions en fonction de leurs détentions.
Enfin, à ce stade, nous envisageons de publier les résultats de cette campagne et leur analyse dans notre prochain Rapport d'engagement annuel.

Sur ces enjeux, quels sont les autres sujets qui vous mobilisent ?

C.V : Sur un plan réglementaire, fin 2022, nous avons, à l'instar des autres sociétés de gestion, mis en place notre définition de l'investissement durable afin d'être en conformité avec la réglementation SFDR. Notre définition est publique et accessible sur notre site web. Nous avons ainsi reclassé nos portefeuilles relevant des articles 8 et 9. Nous avons augmenté le nombre de fonds relevant de l'article 9 par rapport au précédent classement. Ces fonds investissent 100 % de leurs actifs (hors couverture et liquidités) dans des sociétés qui respectent notre nouvelle définition d'investissement durable. Pour les fonds relevant de l'article 8, nous avons fixé un seuil supplémentaire, au-delà de la réglementation : un minimum de 25 % de leurs actifs doit être investi dans des sociétés qui respectent notre nouvelle définition.
Nous avons aussi travaillé sur l'optimisation de nos reportings d'impact et avons notamment intégré des indicateurs spécifiques au regard de la taxonomie des activités vertes de l'Union européenne. Nous venons également de finaliser l'alignement de nos portefeuilles avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies. En effet, en 2022, nous avions mis en place un groupe de travail pour développer une méthodologie rigoureuse afin de calculer l'alignement de nos portefeuilles avec les 17 ODD. Nous avons, en parallèle, sélectionné cinq ODD à intégrer dans les reportings de nos portefeuilles. Ces informations sont d'ailleurs accessibles dans les derniers reportings d'impact de nos portefeuilles. Ces reportings visent à fournir à nos clients un niveau de transparence plus important sur les impacts extra-financiers de leurs produits financiers. Ils prennent la forme de reportings intégrés qui combinent des informations financières classiques ainsi que tout un volet consacré à la dimension ESG avec un focus sur les indicateurs d'impact. Dès cette année, nous avons pour ambition d'y intégrer également des indicateurs quantitatifs sur la biodiversité. Toujours en matière de biodiversité, nous avons également des stratégies de moyen et long terme en cohérence avec les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité. Comme mentionné dans notre Rapport Article 29, Ecofi s'engage notamment à mesurer son empreinte biodiversité d'ici mars 2025 avec des indicateurs quantitatifs. Et nous travaillons d'ores et déjà sur la méthodologie que nous allons utiliser dans ce cadre.

Vos engagements en termes d'investissement sont-ils appliqués en interne ?

C.V : Oui tout à fait. Nos objectifs RSE sont en lien direct avec notre statut d'entreprise à mission. Au-delà de notre gamme de fonds à impact, nous avons aussi de forts engagements RSE en interne. Nous calculons notre bilan carbone, nous veillons à l'alignement de nos actes... En parallèle, pour chaque objectif, nous avons des indicateurs concrets que nous suivons et que nous renouvelons en fonction de nos accomplissements. En tant qu'entreprise à mission, nos objectifs sont inscrits dans nos statuts et sont audités par des tiers externes et indépendants. C'est essentiel pour une finance durable ! ╳

* (*) 100 % ISR selon la méthodologie d'ECOFI (hormis 2 fonds indexés). 12 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat.

** Source : AFG rapport 2022

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.